



Spécial Réforme territoriale

n°1
juillet 2014

calendrier réforme
territoriale

2013

● 17 septembre : **SUD rencontre le Président**

2014

● 27 janvier : **vote de la loi d'affirmation des métropoles**

● mars : **projet de loi sur la répartition des compétences** (1^{ère} mouture)

● 18 juin : **projet de loi et projet de loi sur la répartition des compétences** (2^{ème} mouture)

● 23 juin : **SUD rencontre JLT**

● 24 juin : **SUD en information syndicale aux Archives**

● 5 juillet : **adoption par le Sénat du projet de loi**

● 23 juillet 2014 : **adoption du projet de loi par l'Assemblée Nationale**



section Sud Départementaux 35
téléphone : 02 99 02 39 82
mel : sud-departementaux@cg35.fr
permanence : Rennes-Beauregard
bâtiments modulaires - porte 32

document réalisé et imprimé par nos soins

Réforme territoriale :

3 mariages, 1 enterrement...

A chaque été sa saga... Dans le feuilleton-culte de l'été 2013 "décentralisation acte III" en 2 volets, réalisé sous la houlette de Marylise Lebranchu, on pensait être arrivé au bout du suspense avec l'abrogation de la loi de 2010 créant les conseillers territoriaux et la promulgation de la loi d'affirmation des métropoles en janvier dernier. Il ne manquait qu'une clarification des compétences pour supprimer les doublons en attendant un acte IV...

Mais la "saison 2", rebaptisée "Réforme territoriale", nous réserve déjà bien des surprises : mariages au sein des régions, des métropoles ou des intercommunalités et disparition programmée des Départements. Depuis le mois de mars, les rebondissements se succèdent à un rythme effréné, les coups de frein alternant avec les coups d'accélérateur. SUD n'en a pas pas raté un épisode et vous livre le synopsis des prochains mois.

Episode 1 : le projet de loi relatif à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral

Ce projet de loi est en cours d'examen. Après adoption en 1^{ère} lecture par le Sénat et l'Assemblée nationale, il reviendra en seconde lecture à l'automne.

Les principaux points de la loi :

- la carte des régions (à ce jour, 13 au lieu de 22) avec désignation des chefs-lieux de région à compter du 1^{er} janvier 2016
- modification du scrutin régional pour garantir la représentation de chaque département par au moins 1 élu
- report des élections cantonales et régionales en décembre 2015.

Pour la Bretagne, la 1^{ère} lecture n'a pas permis de trancher entre les 2 "camps" en présence : les tenants d'une fusion avec la région Pays de Loire et ceux de l'expérimentation d'une assemblée unique de Bretagne. On resterait donc sur le statu-quo, en attendant que nos élus locaux se mettent d'accord ou cèdent sous d'amicales pressions...

Episode 2 : projet de loi portant nouvelle organisation territoriale de la République

Ce projet de loi sera débattu à l'automne. Il revient sur les découpages territoriaux et répartit les compétences :

- passage d'un seuil de 5 000 habitants à 20 000 habitants pour les EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale) : 11 EPCI sont aujourd'hui en-dessous de ce seuil en Ile-et-Vilaine. Ils servent de base à la configuration de certains de nos services (CDAS et rattachement aux agences). La nouvelle carte intercommunale prendra effet au plus tard le 1^{er} janvier 2017.





spécial réforme territoriale

- suppression des Départements (en tant que collectivité) annoncée pour 2020 après dépouillement de nombre de ses compétences via la suppression de la clause de compétence générale
- confirmation de l'objectif de transférer progressivement les compétences du Département vers les Métropoles.
- renforcement du rôle de la Région tant pour ses compétences que par l'introduction d'un pouvoir réglementaire.

Episode 3 : les transferts de compétences

Outre l'avenir de la région Bretagne encore incertain à ce jour, le Département d'Ille-et-Vilaine présente la particularité d'être concerné par un double transfert : vers la Région et vers Rennes Métropole .

Transferts prévus vers la Région :

au 1^{er} janvier 2017

- les transports interurbains
- les routes (hors périmètre métropolitain)

au 1^{er} septembre 2017

- les collèges
- les transports scolaires

Transferts prévus vers Rennes Métropole dans son périmètre territorial :

au 1^{er} janvier 2017

- les routes

de manière optionnelle au 1^{er} janvier 2017

- par convention ou délégation, 3 parmi les 7 compétences suivantes :

Fonds Solidarité Logement (FSL), Programme Départemental d'Insertion (PDI), Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ), prévention spécialisée, polyvalence de secteur, Personnes âgées et action sociale (Centres locaux d'information et de coordination-CLIC), tourisme/culture/ sport

A défaut d'accord entre Rennes Métropole et le CG35 avant le 1^{er} janvier 2017, transfert de plein droit des 7 compétences.

Ce qui reste en chantier pour la "saison 3" :

- la montée en charge des intercommunalités de plus de 20 000 habitants, avec prise de compétence progressive et transferts correspondants
- le sort des compétences sociales : transferts aux intercommunalités et/ou recentralisation vers l'Etat (CAF, agences sur le modèle des ARS pour la santé...)
- le sort des autres compétences du Département confiées par la loi : Archives, Médiathèque...
- la suppression des départements en tant que collectivité territoriale quand ils seront devenus des coquilles vides...



le changement de DG, c'est maintenant !

Dans une période de fortes incertitudes sur l'avenir des services départementaux et dans l'attente du probable changement de Président du CG35, le départ de Laurence Quinaut, Directrice Générale des Services n'est pas une bonne nouvelle. Malgré des divergences profondes et des échanges parfois rugueux, notamment sur la contribution aux textes des DGS sur le travail social ou les politiques managériales générant beaucoup de mal-être au travail, SUD a apprécié le respect, l'écoute et la franchise dans lesquels s'est déroulé le dialogue social ces dernières années. Ils ont, malgré tout, permis des avancées, en particulier sur les carrières des agents de catégorie C, dans un contexte national et local souvent peu favorable.

Des chantiers importants sont en cours ; celui de la mise en œuvre de la réforme territoriale va s'ouvrir. SUD espère qu'Alain Gillouard, dans ses nouvelles fonctions de DGS, saura maintenir cette qualité de relations avec les organisations syndicales pour améliorer les conditions de travail des agents et la qualité du service public aux usagers et assurer les transitions à venir.



Quelles conséquences pour les services départementaux 35 ?

Il est encore trop tôt pour faire un état des lieux exhaustif des changements attendus et de leur échéance. En effet, après le vote des 2 lois, va s'engager un cycle de **négociations entre le Département et la Région** sur les compétences transférées par la loi et les modalités de transfert, voire d'éventuelles délégations là où la loi l'autorisera.

Vont devoir s'engager également des discussions avec Rennes Métropole, notamment sur **le secteur social**. Si celles-ci ne concernent dans un premier temps, que les CDAS du territoire de Rennes Métropole, il est évident que l'éclatement des missions (polyvalence, insertion, PMI, protection de l'enfance) dans 9 CDAS sur 20 aura des conséquences sur la politique sociale globale du Département.

Par ailleurs, la suppression de la clause de compétence générale oblige le Département à revoir son **positionnement sur des politiques non transférées** comme, par exemple, l'économie, l'aménagement et l'agriculture. S'il est maintenu dans la version finale, l'angle "solidarité sociale et territoriale" entrouvre quelques possibilités mais avec quelles ressources ?

4 ans après la NOUVOS et le "BBZ" (Budget Base Zéro) de 2010, c'est un nouveau "Big Bang" qui attend les personnels. Les services directs au public ne seront certes pas supprimés et le quotidien des agents ne sera pas bouleversés du jour au lendemain. S'il n'y a donc pas lieu de dramatiser la situation, les discours lénifiants sont tout aussi dangereux.

Informers, coordonner, défendre

L'organisation administrative de la France, la fiscalité et la question démocratique (mode d'élection des conseils intercommunaux, éloignement des usagers des lieux de décisions...) concerne l'ensemble des citoyens. En tant que syndicat de la Fonction Publique Territoriale, SUD a (en plus la **double responsabilité**) de la qualité du service rendu au public et de la qualité des conditions de travail et de statut des personnels. Les fonctionnaires ne sont ni trop nombreux, ni trop payés ! Alors, qui peut croire que cette réforme apportera des économies d'échelle sans rogner sur la qualité des services ou sans sacrifices supplémentaires demandés aux agents ?

SUD se positionnera clairement dans ce débat sur la réforme territoriale. Notre syndicat a d'ores et déjà engagé des démarches pour **rencontrer la Présidence de la Région Bretagne et de Rennes Métropole** à la rentrée. Quelle que soit la collectivité, il défendra le maintien du service public, les droits acquis en terme de temps de travail et de rémunérations, le déroulement de carrière des personnels et leurs conditions de travail lors des transferts.

SUD rencontre les agents

Une centaine d'agents ont participé aux 2 heures d'information syndicale que SUD a organisé à l'auditorium des Archives le 24 juin dernier.

Dans le flot d'annonces successives et parfois contradictoires, l'objectif de SUD était de présenter les enjeux de cette réforme, les différents scénarios possibles en fonction des arbitrages qui précéderont les votes des 2 lois attendus pour l'automne.

Beaucoup d'interrogations parmi les agents qui seront tous impactés à court terme, soit directement par le transfert de leur service, soit plus indirectement, par l'évolution des politiques départementales et de l'organisation générale des services pour les compétences non transférées dans l'immédiat. L'inquiétude est particulièrement vive parmi les agents des services dits "supports" qu'ils soient au siège ou dans les agences.

SUD poursuivra le travail d'information des agents par le biais de publications spéciales ou lors de rencontres directes avec les personnels.

SUD rencontre le Président

SUD a rencontré le Président le 23 juin sur la réforme territoriale. Exercice périlleux pour lui, entre soutien à la politique gouvernementale et critique d'une méthode indéfendable. Sans faire de "politique-fiction", SUD a rappelé la responsabilité de l'exécutif départemental vis à vis des personnels et des services. Dans le contexte d'austérité, et contrairement à l'optimisme affiché par le Président, l'harmonisation des régimes de travail suite aux transferts, ne se fera pas par le haut. En particulier, le transfert des contractuels est prévu mais rien ne garantit le maintien de leurs missions et donc leur renouvellement à l'échéance de leur contrat. Quid également de l'avenir des agences ? Mais là, on touche à un sujet tabou : c'est sans doute depuis les jardins du palais du Luxembourg que le Président suivra le détricotage de la NOUVOS...



motion adoptée par l'union syndicale Solidaires, réunie en congrès le 5 juin 2014

Le président de la République a annoncé, ce lundi 2 juin 2014, les grandes lignes de la réforme territoriale. L'Union syndicale Solidaires dénonce, d'une part, les fondements de cette politique qui s'inscrit dans la volonté de casse et de « rationalisation » des services publics dits de proximité, et, d'autre part, la méthode autoritaire du gouvernement qui refuse d'interroger la population par référendum pour un sujet aussi important. Déni pour éviter de renouveler l'échec du référendum alsacien qui avait valeur de test national.

Cette réforme territoriale se traduit par la fusion autoritaire et opportuniste des régions, le dépeçage des départements annonçant leur disparition, la logique de métropolisation, l'obligation de fusion des intercommunalités.

Sous prétexte de simplifier le fameux « mille feuilles », cela constitue autant de dénis de démocratie, d'éloignement des centres de décision et d'abandon par l'État et les collectivités de territoires entiers et de leurs populations. Ce sont les usagers les plus fragiles, en particulier dans les zones rurales, qui en seront les premières victimes.

Sous prétexte d'un renforcement de la décentralisation, c'est une volonté de l'État de se désengager.

Sous prétexte de faire la chasse aux gaspillages, cette nouvelle réforme de la décentralisation a pour réel objectif de faire supporter l'austérité, que le gouvernement, en bon élève de Bruxelles, impose aux collectivités territoriales comme il l'impose aux services de l'État. C'est autant de concentration et de déshumanisation. C'est autant de réduction des services publics d'État, des services publics territoriaux, des services publics hospitaliers.

Les missions de service public, leur rôle au service des populations garantissant l'égalité d'accès de toutes et tous à des services fondamentaux et essentiels à la vie quotidienne et la place des agents publics qui exercent ces missions sont

Pour l'Union syndicale Solidaires, réaffirmer l'importance du service public et les conséquences de son démantèlement sur le traitement et l'accès égaux des citoyens, c'est réaffirmer que les services publics, qu'ils soient territoriaux, hospitaliers ou d'État, remplissent des missions essentielles au bon fonctionnement d'une société démocratique. C'est réaffirmer que le service public doit être assuré par des fonctionnaires au service de l'intérêt général. Moins de services publics, ce sont les populations livrées aux appétits du marché et aux intérêts privés.

La modernité, ce sont les services publics. La modernité, c'est l'exercice de ces missions par des fonctionnaires sous statut garantissant leur neutralité et le traitement égal de toutes et tous. L'Union syndicale Solidaires refuse cette politique de destruction massive, la combat et la combattra, proposera la constitution d'un arc de force syndical et citoyen pour lutter contre cette régression antisociale et antidémocratique.

délibérément ignorés par le président de la République. La raison en est simple. Cette politique va provoquer le plus grand plan d'abandon de missions publiques et de privatisation de services de l'histoire de notre pays.

Ce sont les fonctions publiques territoriale, hospitalière, d'État qui, après déjà de nombreuses saignées, vont être confrontées au plus grand plan de suppressions d'emplois publics dont les précaires vont être les premières victimes. En particulier, ce sera le plus grand plan de licenciement chez les quelques 2 millions d'agents publics des collectivités territoriales.

C'est le devenir des services de proximité, déjà mis à mal, qui est en jeu. C'est le principe républicain d'accès à un service public partout sur le territoire, zones rurales, zones péri-urbaines, zones urbaines, qui est bafoué. Classes fermées, hôpitaux fermés, maternités fermées, centres IVG fermés, urgences fermées, trésoreries fermées, tribunaux fermés, réduction des horaires d'ouverture au public, privatisation d'EDF-GDF, de France Télécoms, de la Poste, des autoroutes, du Rail ..., ce sont demain la gratuité de l'entretien de nos routes, l'accès à nos cantines scolaires, nos consultations de nourrissons dans les zones rurales, la protection de l'enfance, la sécurité incendie, l'accès à la culture, l'entretien et la préservation des espaces naturels, les services d'eau et d'assainissement public, les déchets ... qui sont menacés.



information ou adhésion

à adresser sous enveloppe à : section Sud Départementaux 35 - Hôtel du Département - 35042 Rennes Cedex

je souhaite : avoir des renseignements sur Sud adhérer à Sud

nom :
prénom :
service ou adresse :
téléphone :
mel :

date :
signature :